



# du CCAS et de Rennes Métropole Section des agents de la Ville de Rennes



Voici les  
SYNDICAT SUD sur les déplacements effectués en vélo

résultats de l'enquête du

Tout d'abord merci pour votre participation qui a été nombreuse et aussi pour vos contributions et préconisations. Plus de 300 réponses. C'est un succès compte tenu qu'à peu près 900 agents demandent le PDA vélo par an. Cela représente donc le tiers des agents.

Ce document révèle les tendances des pratiques et les motivations des agents mais aussi les freins qu'elles et ils peuvent rencontrer. S'appuyant sur ces résultats, le **Syndicat SUD** propose des solutions concrètes et des pistes visant à l'amélioration et au développement de ce mode de déplacement. Ceci sur la base de cette enquête.

Section SUD Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole  
Centre commercial Le Torigné  
8 Place de Torigné  
35200 Rennes

Tél : 02 23 62 25 75  
sud-ct35.org

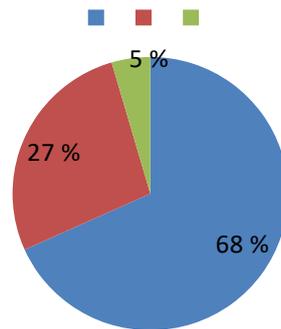
Courriel : [sud@rennesmetropole.fr](mailto:sud@rennesmetropole.fr)

Fax : 02 99 86 60 29 Site :

## ETAT DES LIEUX

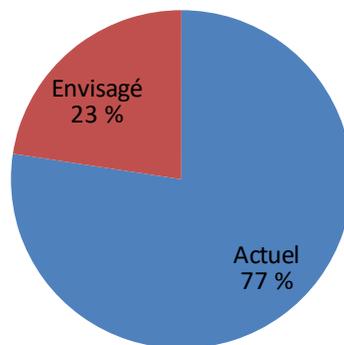
### QUI ?

#### Collectivité



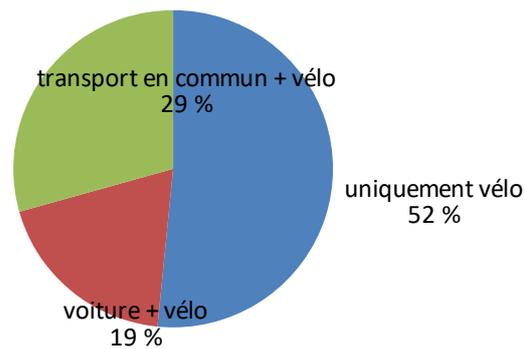
### Possibilité ?

#### Votre déplacement vélo domicile/travail/domicile



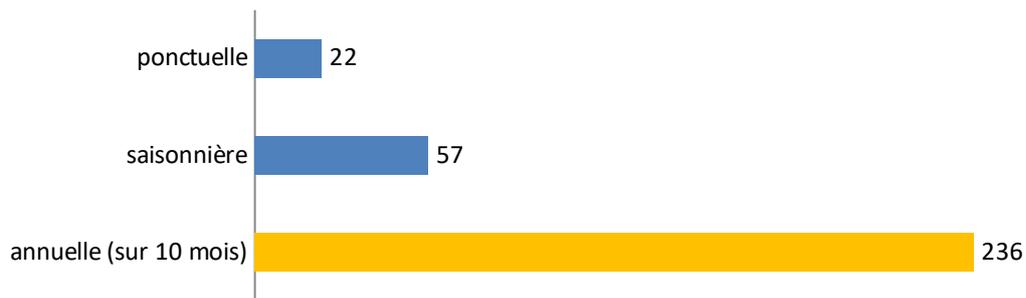
### Comment ?

#### Type de déplacement actuel ou envisagé



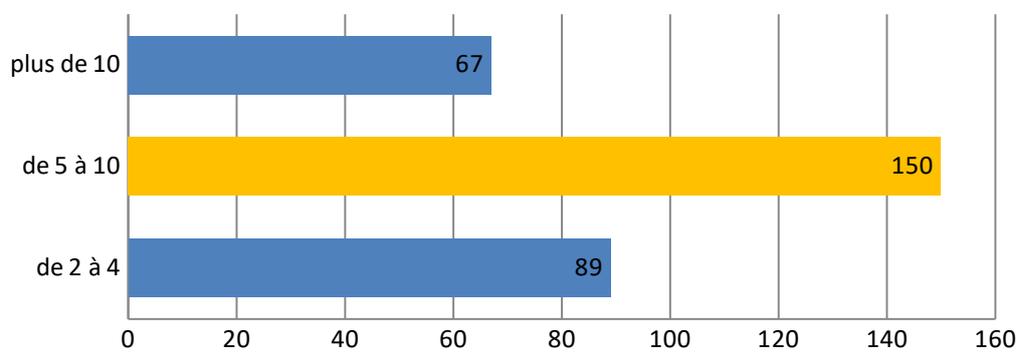
## Quand ?

### Périodicité actuelle ou envisagée des déplacements en vélo



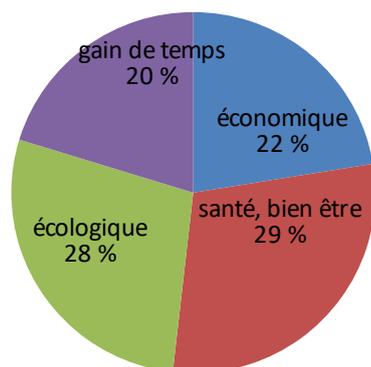
## Combien

### Nombre de km parcourus par jour



## Motivations des agent (e)s

### Quelles sont vos motivations pour faire le trajet en vélo



### Quelles sont vos freins pour faire le trajet en vélo



### Les propositions du syndicat SUD pour développer ce mode de déplacement

Elles s'appuient sur deux leviers :

- L'incitation financière et fiscale
- Aides à la pratique du vélo sous la forme de groupement d'achat, d'atelier, de la multiplication des emplacements de parking sécurisés.

Et se déclinent ainsi

- Augmentation de l'indemnité kilométrique de 200€ à 400€ au prorata du trajet de l'agent
- Remplacement du kit vélo par une prime d'équipement de 100€ par an
- Aide financière pour l'achat d'un vélo
- Gravage antivol
- Réflexion sur l'achat groupé auprès de fournisseur partenaire (vélo, équipement, pièces détachées)
- Développement de la maintenance axé sur un atelier participatif et sur un atelier mobile, ce qui à terme peut créer des postes.
- Augmentation de la jauge de parking et de leur sécurisation. En particulier sur le site de la gare (emplacement réservé aux agents)
- Présentation de différents types de vélos ' adapté à la taille, assistance électrique ou pas) pour faire découvrir aux agents ce mode de transport.
- Encourager les différents types d'utilisation : prêt, location, achat, apprentissage de la circulation partagée

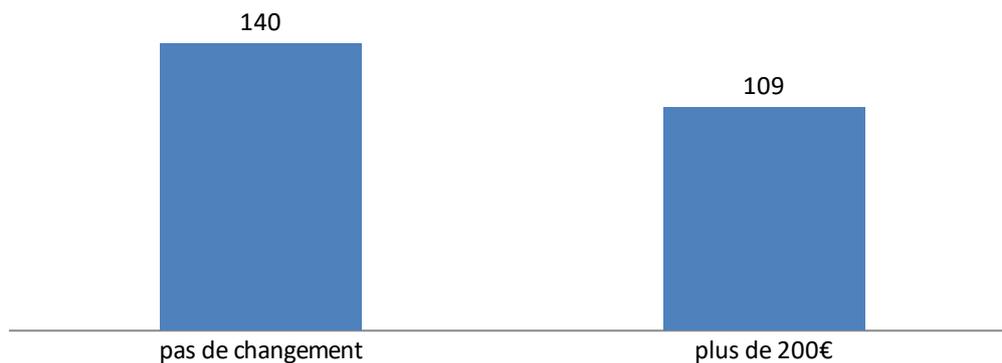
En lien avec la loi (LOM) qui envisage de relever le plafond d'aide de l'indemnité kilométrique de 200€ à 400€ par an

**La création d'un « forfait mobilité durable » :**

*L'IKV disparaîtra au profit d'un « forfait mobilité durable » qui élargirait le système à toutes les mobilités durables (prise en compte du covoiturage) et qui remplacera donc à terme l'IKV avec un budget plus important (de 200 à 400€). Extrait de proposition de la loi LOM*

Ce montant sera **exonéré de charges sociales et fiscales**. Cumulable avec d'autres aides financières, le "forfait mobilités durables" se veut plus simple à mettre en place, mais il n'est pas obligatoire.

## Revalorisation de l'IKV (plafonnée à 200€ et au prorata des km parcourus)



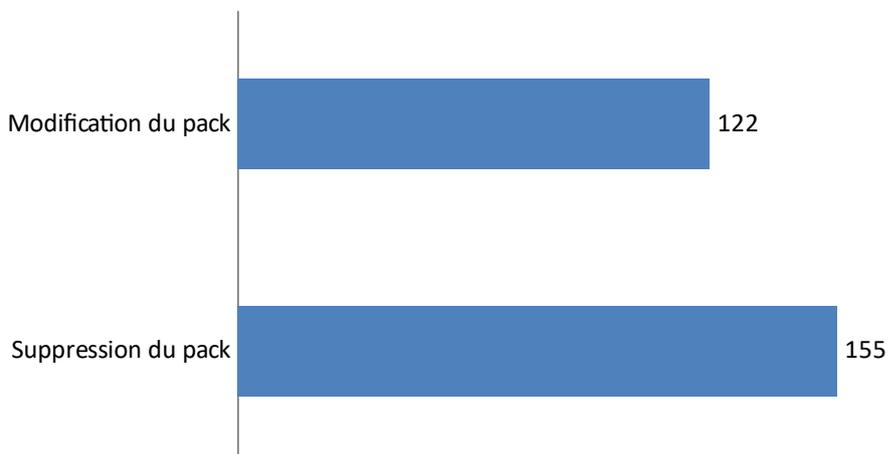
Ainsi un agent uniquement à vélo revient moins cher à la collectivité. Il est moins aidé fiscalement que les autres modes de déplacement. Le syndicat SUD demande que les agents soient plus aidés. Pour être plus motivés

### PACK vélo

Le pack vélo : actuellement constitué de 30 voyages STAR et pour la première demande, d'une cape, d'un gilet ou d'une bande réfléchissante et d'un casque.

Hormis les voyages STAR, le matériel proposé n'est pas adapté et est obsolète. La rapide évolution et la sécurisation des équipements s'est accru ces dernières années. Le cycliste doit être protégé des intempéries, doit être visible et protégé le plus possible.

## Modification du pack vélo



Le **Syndicat SUD** propose la création d'une **coopérative d'achat** afin de pouvoir bénéficier de réductions sur les équipements du vélo et du cycliste auprès d'un équipementier. Là encore, le **Syndicat SUD** propose une aide financière pour l'équipement.

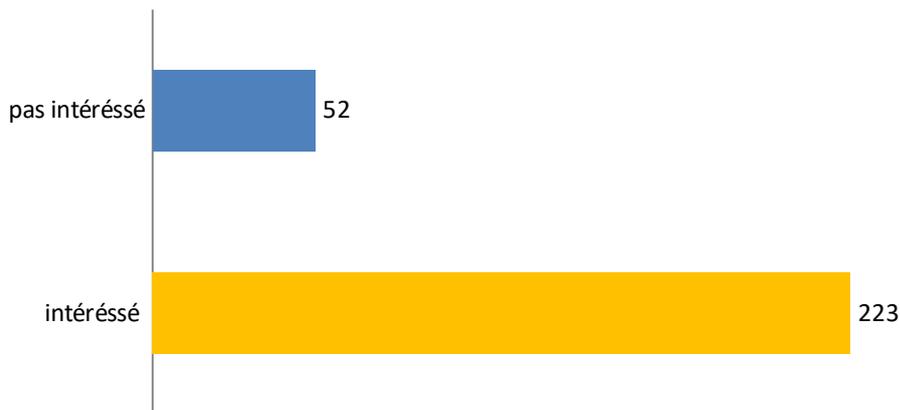
**Soit une prime de 100€ par an sous forme de bons d'achat auprès d'un équipementier partenaire**

À titre d'exemple, le Syndicat SUD a rencontré un fournisseur qui propose des prix défiant toute concurrence.

Exemples :

- Casque vélo avec éclairage incorporé à 25€HT
- Pneu anti crevaison à 21.20€HT
- VAE (vélo à assistante électrique) à 990€ (prix de vente public 1860€ ttc)

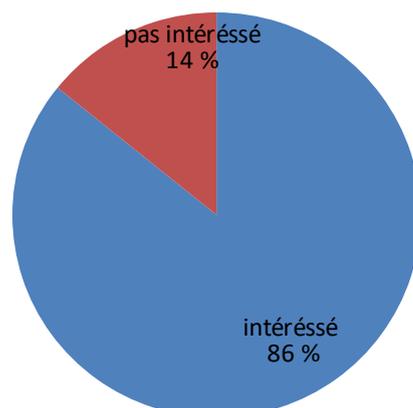
## Création d'un groupement d'achat de pièces et d'équipement



## Révision des vélos

Un vélo doit être entretenu régulièrement. Le Syndicat SUD propose d'effectuer les réparations dans un atelier participatif, ce qui permet à l'agent (e) d'apprendre à entretenir son vélo tout en recevant des conseils de professionnels

## Création d'un atelier de réparation participatif



2 possibilités

- Création d'un atelier mobile en régie porteuse de postes.

Actuellement, seul un agent est responsable de la réparation du parc vélo, VAE de la collectivité. Ce qui est totalement insuffisant. À terme, des postes pourraient être créés afin d'optimiser les usages du parc existant et les vélos personnels des agent (e) s

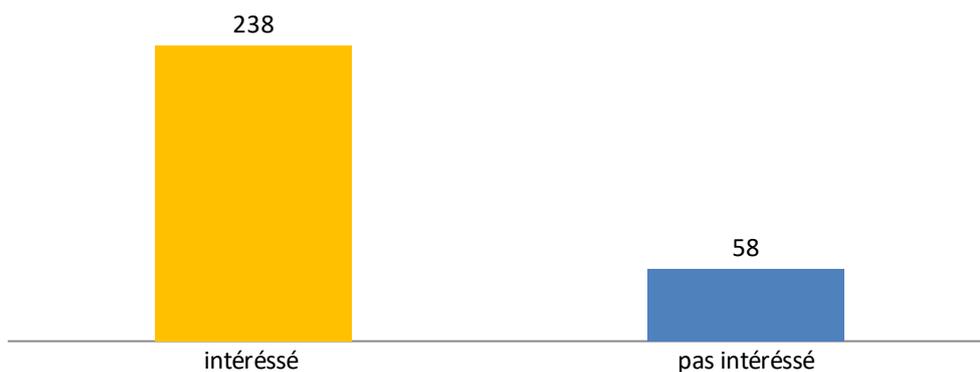
- En partenariat avec une association comme "La Petite Rennes" qui dispose déjà d'ateliers fixe et mobile

**L'agent recevrait un bon d'entretien par an.**

## Lutte contre le vol

Le bicycode est un système de marquage des vélos par gravure. Le numéro d'identifiant est standardisé au niveau national pour lutter contre le vol.

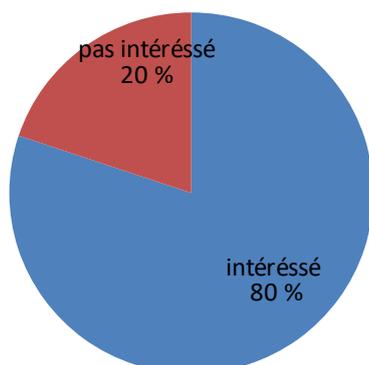
## Gravage obligatoire pour référencer les vélos



Ce référencement servirait de base de données pour la coopérative d'achat. Ainsi la prime d'équipement de 100€ serait uniquement dédiée à cet usage.

## Sécurisation des emplacements

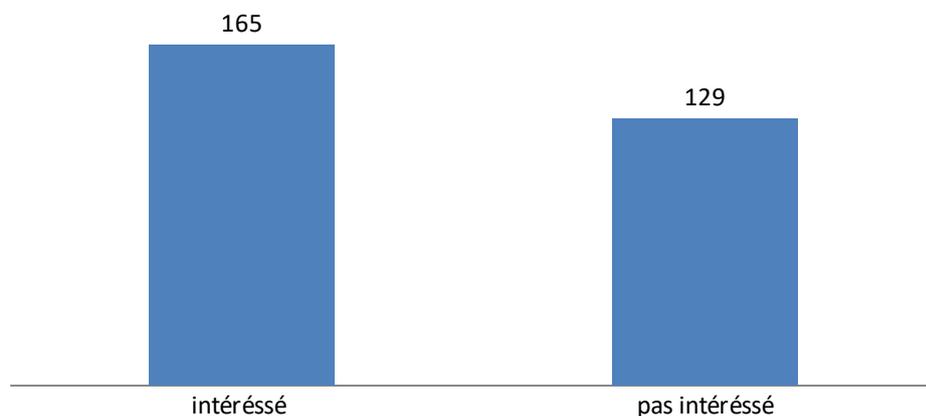
Emplacement sécurisé (gare, lieu de travail, métro) réservé aux agents



Les retours des agent (e) s est limpide. Les emplacements proposés sont largement insuffisants, notamment sur le site de l'Hôtel de Rennes Métropole mais sur de nombreux autres sites. Afin d'encourager cette pratique, ces questions sont essentielles. Les sites doivent multiplier les emplacements et garantir une sécurité optimale.

## D'autres pistes

### Création d'un service de prêt ponctuel pour les trajets domicile/travail



Afin de permettre aux agents ne pratiquant pas le vélo de tester

Mais aussi des réflexions sur une bonne entente entre les différents modes de déplacements (piéton, vélos, VAE, trottinettes, deux roues motorisés, voitures, etc..) sur les espaces partagés.

Recyclage des vélos et des pièces récoltés en déchetterie

Le Syndicat SUD a d'ores et déjà rencontré des élus vivement intéressés par vos réponses, vos préconisations. Nous espérons les porter au mieux avec les propositions que nous faisons. Nous rencontrons prochainement l'administration afin d'échanger et apporter des solutions concrètes.

**Section SUD Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole**  
**Centre commercial Le Torigné**  
**8 Place de Torigné**  
**35200 Rennes**

Tél : 02 23 62 25 75  
sud-ct35.org

Courriel : [sud@rennesmetropole.fr](mailto:sud@rennesmetropole.fr)

Fax : 02 99 86 60 29 Site :